



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

Service d'encadrement ICT
Identity & Access Management



CSAM

**Définition des rôles FedIAM pour l'accès aux applications
eGov du SPF Finances**

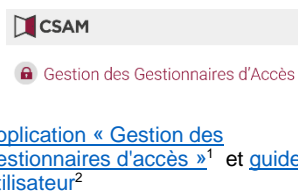
A. Comment donner accès à une application eGov du SPF Finances à un collaborateur de l'entreprise ?

Dans l'application « **Gestion des gestionnaires d'accès** » (service proposé par l'ONSS), le **représentant légal de l'entreprise** (officiellement connu à la Banque Carrefour des Entreprises) désigne un **gestionnaire d'accès principal** (lui-même ou un collaborateur de l'entreprise), qui est alors autorisé à *gérer les droits d'accès aux applications eGov* au nom de l'entreprise dans différents domaines, dont le domaine « finances » (un domaine consiste en un groupe d'applications développées par une institution publique belge).

Toujours dans cette application, le **gestionnaire d'accès principal** peut à son tour (mais sans obligation) désigner d'autres utilisateurs (parmi les collaborateurs de l'entreprise) pour *cogérer les droits d'accès aux applications eGov* au nom de l'entreprise :

- un **co-gestionnaire d'accès principal**, qui pourra *gérer les droits d'accès aux applications eGov* dans tous les domaines ;
- un ou plusieurs **gestionnaires d'accès** dans un ou plusieurs domaines, dont le domaine « finances » dans notre cas, et qui ne pourront *gérer les droits d'accès aux applications eGov* que dans les domaines assignés.

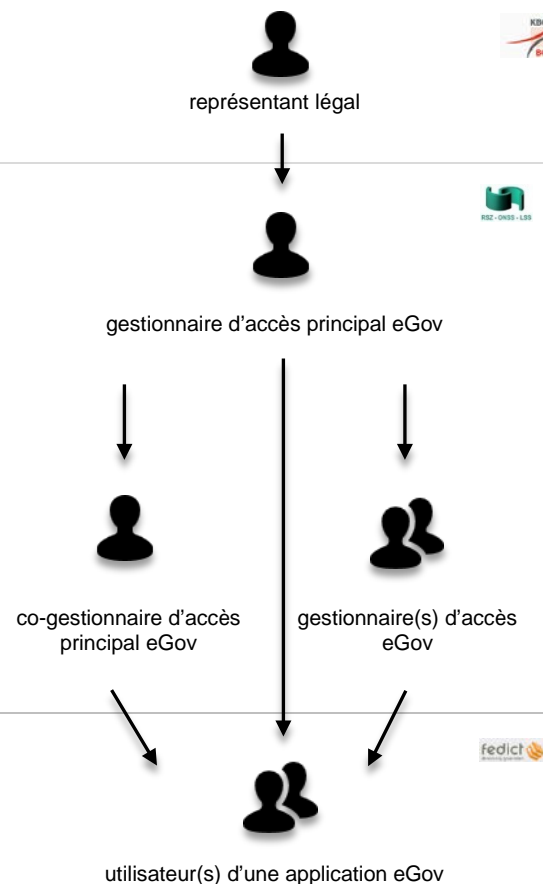
Dans l'application « **Ma gestion des rôles eGov** » (service proposé par le SPF Stratégie & Appui), le **gestionnaire d'accès principal**, le **co-gestionnaire** ou le **gestionnaire d'accès dans le domaine « finances »** désignés par l'entreprise peuvent alors attribuer (via un mécanisme d'invitation) un ou plusieurs rôles « finances » à un ou plusieurs utilisateurs (parmi les collaborateurs de l'entreprise ou non), qui peuvent alors, au nom de l'entreprise, *utiliser les applications eGov finances* liées aux rôles attribués.



[application « Gestion des gestionnaires d'accès »](https://www.csam.be/fr/gestion-gestionnaires-acces.html)¹ et [guide utilisateur](https://www.csam.be/fr/documents/pdf/guide-utilisateur.pdf)²



[application « Ma gestion des rôles eGov »](https://iamapps.belgium.be/rma/generalinfo?language=fr)³ et [guide utilisateur](http://rma-help.fedict.belgium.be/sites/default/files/content/download/files/manuel_gestionnaire_attribution_de_roles_2013-12-12.pdf)⁴



¹ <https://www.csam.be/fr/gestion-gestionnaires-acces.html>

² <https://www.csam.be/fr/documents/pdf/guide-utilisateur.pdf>

³ <https://iamapps.belgium.be/rma/generalinfo?language=fr>

⁴ http://rma-help.fedict.belgium.be/sites/default/files/content/download/files/manuel_gestionnaire_attribution_de_roles_2013-12-12.pdf

B. Comment créer un mandat entre une entreprise et un tiers ?

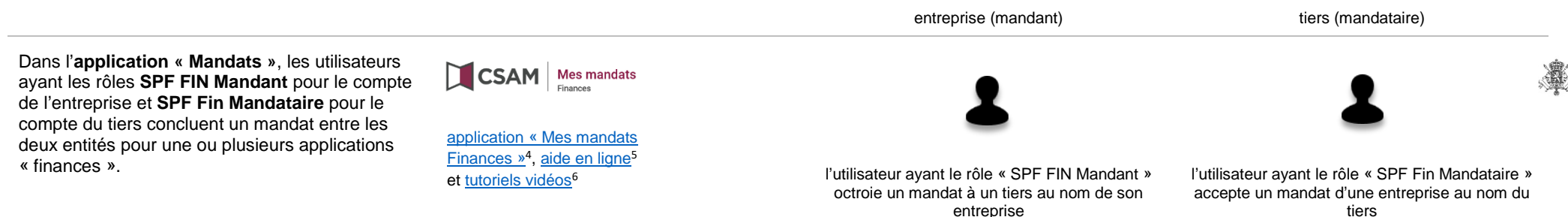
Certaines entreprises feront plutôt appel à des tiers pour leur expertise dans certaines matières (fiduciaires, experts-comptables, secrétariats sociaux, etc.) et les chargeront de remplir en leur nom leurs obligations administratives vis-à-vis des institutions publiques belges.

L'entreprise qui souhaiterait faire appel à un tiers pour remplir en son nom ses obligations vis-à-vis du **SPF Finances** devra formaliser cette délégation par le biais d'un mandat électronique dans l'application eGov « Mandats ». Ce mandat lie donc les deux parties, à savoir le mandant (l'entreprise) et le mandataire (le tiers).

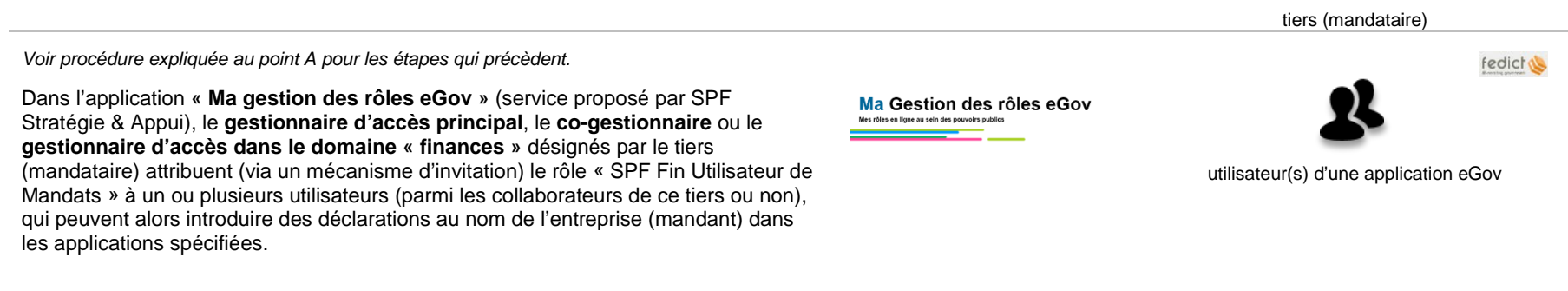
L'entreprise pourra **définir le cadre de la délégation** :

- en donnant accès à **une ou à plusieurs applications** eGov « finances »¹ ;
- en concluant le contrat pour une **durée déterminée ou non**².

L'entreprise peut faire appel à **plusieurs tiers**, mais seulement si les mandats portent **sur des matières différentes**³.



Une fois le mandat créé, tout collaborateur du tiers ayant le rôle « SPF Fin Utilisateur de Mandats » peut alors introduire des déclarations pour le compte de l'entreprise qui les a mandatés, dans les applications pour lesquelles il est autorisé.



¹ Applications eGov « finances » intégrant actuellement le système des mandats : BizTax, Contentieux, Finprof, Intervat, TaxOnWeb, MyMinfin.

² Le mandat peut être révoqué par l'une ou l'autre partie à tout moment.

³ Cette restriction ne concerne pas les mandats Finprof.

⁴ <https://eservices.minfin.fgov.be/mandates-csam/finances/>

⁵ <http://www.loginhulp.be/46.php?langue=FR>

⁶ http://finances.belgium.be/fr/E-services/mandats/demos_mandaten